



Retraites :

"Un combat sans relâche contre des réformes abusives"

La mobilisation en question(s)

Malgré de fortes mobilisations et une opinion publique défavorable à la réforme, le président Macron n'a rien lâché ou presque. Prévue pour un passage de 62 ans à 65 ans revus à 64, ce nouveau recul a un goût amer pour l'ensemble de la population car cette nouvelle situation sera (très) difficile à supporter. Néanmoins, pour la CGT la lutte continue. L'horizon des 60 ans n'est pas perdu.

Le temps des avancées...

L'évolution des conditions d'accès à la retraite, tant sur le plan du montant que sur l'âge, a permis, progressivement, à l'ensemble de la population de bénéficier d'une avancée sociale. Celle de profiter d'un temps libre après la vie au travail. Mais cette avancée n'a pu se faire que par des luttes perpétuelles et acharnées.

A ses origines, ont été mises en place les pensions d'invalidité (pour les soldats qui portaient les armes du roi Louis XIV), puis arrivèrent les régimes spéciaux pour « fidéliser » les salariés dans les entreprises essentielles au développement de la révolution industrielle et du commerce (chemins de fer, mines...). Et enfin, en 1945, la création de la Sécurité Sociale avec sa « branche retraites », système par répartition. Ce régime général issu du CNR (Conseil national de la résistance) et mis en place par Ambroise Croizat, ministre communiste.

Par la suite, s'est constituée, la création de retraites complémentaires pour les cadres : AGIRC (1947), d'un minimum vieillesse (1956), d'un régime de retraite complémentaire des salariés non-cadre : ARRCO (1961). Cette évolution s'est ainsi prolongée jusqu'en 1983 avec la mise en place de la retraite à 60 ans. C'était il y a quarante ans !

... puis le temps des reculs

Le « virage libéral » de la politique gouvernementale dans les années qui suivirent s'est attaqué au monde du travail et bien évidemment sur la partie salaires, pensions et allocations.

Pour ce faire, nos dirigeants ont commencé à s'y attaquer morceau par morceau, dressant les actifs contre les retraités, le privé contre le public et les régimes spéciaux. Mais au bout, nous y avons tous perdu.

1991, création de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) applicable aux pensions (hormis les non-imposables) (**Rocard**).

1993, allongement de la durée de cotisation (37.5 ans à 40 ans) pour le privé. et calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 et indexation sur l'inflation et non plus sur les salaires (**réforme Balladur**).

1995, échec de la tentative de réforme Juppé de généraliser les 40 annuités au secteur public et régimes spéciaux suite à une mobilisation massive.

1998, Augmentation et généralisation de la CSG (sauf pour les non-imposables).

2003, Allongement de la durée de cotisations dans la fonction publique (portée de 37.5 ans à 40 ans), création d'un régime facultatif par capitalisation (PERP) et réaménagement des plans d'épargne salariale en plans retraites (PERCO) avec avantages fiscaux (**Réforme Fillon**).

2008, Allongement progressif de la durée de cotisations pour aller à 41 années, allongement étendu à certains régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF..., mais pas aux militaires, policiers...) (**réforme Sarkozy, Fillon**).

2009, Age de la mise à la retraite d'office porté de 65 à 70 ans (**réforme Sarkozy, Fillon**).

2010, Relèvement progressif de l'âge de la retraite à 62 ans (**réforme Woerth**). 2012, départ à 62 ans dès

2017, création de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) applicable aux retraités (**réforme Sarkozy, Fillon**).

2014, Allongement progressif de la durée de cotisations à 43 années en 2035 (**réforme Hollande, Ayrault**).

2019, projet de retraite par points abandonné pour cause de pandémie et de mobilisation (**réforme Macron, Philippe**).

2023,...

Des réformes à n'en plus finir

Comme chacun le constate, du pire serait devant nous : 60 ans en 1983, 62 ans en 2010, 64 ans en 2023,...67 ans... Depuis 1983, ce sont huit réformes de retraites qui ont été actées. Sur chacune d'elles, la CGT a toujours pris position pour combattre ces reculs. Aujourd'hui, l'accumulation de ces dispositifs impacte durement notre quotidien. Tant sur l'âge de départ, nous privant des meilleures années de temps libre, que sur le montant des pensions. A cela s'ajoute, entre deux réformes de retraites, celles sur l'assurance chômage, et sur les lois travail... Alors comment appréhender notre avenir quand chacun d'entre nous est ou sera touché un jour ou l'autre ?

Des conditions... inatteignables

En partant du constat qu'aujourd'hui, il est très difficile de trouver du travail après 50 ans, que la moitié des salariés de 60 ans en sont déjà exclus, comment croire qu'on pourrait travailler jusqu'à 64 ans !!! La problématique va donc être de savoir avec quoi va-on vivre durant cette période et combien de trimestre va-t-il manquer pour une retraite complète ?

Si la perception de la retraite n'est pas la même que l'on ait 25 ou 50 ans, nos expériences et notre vécu, nous amènent à réfléchir différemment. La dégradation de la santé, qu'elle soit physique ou mentale montre les limites de nos corps. Des articulations devenues douloureuses, des corps qui se plient ou se redressent plus difficilement, des TMS (troubles musculo squelettiques), des têtes vidées, pressées par un management déshumanisé, des expositions aux produits toxiques, aux horaires atypiques, à l'intensification du travail, à la charge mentale... Toutes ces pathologies qui, déjà, se traduisent par des arrêts maladies (bien) avant la retraite ne peuvent que s'aggraver.

La nécessité d'un syndicalisme contestataire plus puissant

Les luttes gagnantes du début du XXe siècle se sont traduites par une évolution sociale dans les catégories de salariés. Les mouvements sociaux, majoritairement menés par les ouvriers, ont été très impactés par la désindustrialisation du pays. Les catégories supérieures (techniciens, cadres,...) se sont senties moins concernées car plus protégées. Appuyée par la communication gouvernementale et patronale, la « *lutte des classes* » a été remise au placard pour un temps.

2023 a montré, en partie, que cette période était révolue. Les barrières de protection sont tombées pour presque tous les salariés. Ainsi, des cadres sont venus gonfler les mouvements et ont montré qu'ils contestaient la politique gouvernementale. Fait nouveau, des professions libérales y ont également participé.

Refuser d'imaginer un bonheur possible, refuser de croire en des jours meilleurs, c'est se condamner au pire. Un nouveau rapport de forces, bien qu'encore insuffisant, a vu le jour entre les « dominants » et les « dominés » et, malheureusement, dans ce domaine les pauses ne sont pas permises. Les riches ne pensent toujours qu'à s'enrichir encore plus, et ceci, sur le dos des populations qui créent la richesse.

Pour la CGT, il est hors de question d'abandonner. Comme l'histoire l'a montré, les victoires sont possibles, mais à une condition...que la majorité des intéressés dépasse le fait de soutenir ceux qui luttent, mais y participe. Ainsi, notre avenir pourrait, enfin, repartir vers du positif. Il y va de (re)prendre le pouvoir sur nos vies.

Cherbourg-en-Cotentin, septembre 2023